



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 24 septembre 2017

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Berne	0	16 897	16 897	n.d.*	n.d.*	3 398	20.11	n.d.*
Lucerne	0	4 761	4 761	1 640	34.45	1 004	21.09	61.22
Fribourg	999	5 634	6 633	2 314	34.89	1 063	16.03	45.94
Bâle-Ville	35	8 101	8 136	2 596	31.91	1 623	19.95	62.52
Saint-Gall	32 125	7 633	39 758	18 347	46.15	5 615	14.12	30.60
Argovie	0	9 307	9 307	2 530	27.18	1 380	14.83	54.55
Neuchâtel	30 425	652	31 077	n.d.*	n.d.*	6 212	19.99	n.d.*
Genève	39 721	25 063	64 784	34 821	53.75	20 337	31.39	58.40
Total	103 305	78 048	181 353	62 248	46.67	40 632	22.40	49.84

Exemple de lecture: Dans le canton de Genève, 39 721 électeurs résidant en Suisse et 25 063 résidant à l'étranger, soit un total de 64 784 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 34 821 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 53.75%. De ces 34 821 électrices et électeurs ayant voté, 20 337 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 58.40%. Des 64 784 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Genève, 31.39% l'ont fait. * Les cantons de Berne et Neuchâtel ne communiquent que ce chiffre.